



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie de mai 2021¹

***Esclaves : regards de blancs, 1672-1913 / Evelyne Camara, Isabelle Dion, Jacques Dion
Éd. Images en manœuvres, 2008
Cote : 63.351***

Trois conservateurs du centre des Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence, Isabelle Dion, Jacques Dion et Evelyne Camara ont composé ce dossier consacré à la traite négrière et à l'esclavage dans les colonies françaises sous la forme d'un recueil de textes conservés au Centre et en d'autres lieux (fonds publics, archives familiales), agrémentés d'une très riche iconographie et d'une somptueuse présentation.

Dans une brillante introduction, qui révèle un excellent esprit de synthèse, Nelly Schmidt, directrice de recherches au CNRS, retrace les grandes étapes de l'histoire de l'esclavage dans les colonies sucrières françaises : elle constate que les témoignages d'esclaves sont très rares, ce qui a amené les auteurs de ce recueil à se contenter de témoignages de Blancs, voyageurs, militaires, civils, fonctionnaires ou planteurs qui ont vécu dans les « îles à sucre ». Mais au dix-huitième siècle, des voix s'élevèrent pour condamner la traite et l'esclavage : à partir des dispositions du Congrès de Vienne au sujet de l'abolition de la traite, renouvelées par les engagements pris par le duc de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818, l'institution servile était à terme condamnée : il faudra cependant attendre un quart de siècle et la Révolution de Février pour la voir disparaître.

Un premier chapitre (pp21-87) est consacré à la traite négrière européenne : les textes et l'iconographie sont certes bien choisis mais la lecture ne saurait convenir aux âmes sensibles. Nous nous bornerons à citer quelques titres de sous-chapitres qui nous ont paru particulièrement édifiants : « *Je ne saurais vous mander le juste nombre de naigres morts à cause que le capitaine les fit jeter hors le bord* » ou encore : « *On les a fusillés par le caillebotis* » et pour finir : « *Tant que Cuba et le Brésil demanderont des noirs à la côte d'Afrique, la côte d'Afrique leur en fournira* ». Il est à noter que ce texte date de 1844, à une époque où la traite était en principe interdite et où sa survie clandestine était une activité lourde de risques. Or, toutes les colonies étaient demandeuses de main d'œuvre servile : c'est ainsi qu'on peut lire dans un mémoire de 1708 (p.109) : « *Il faudra que des bastiments français portent des nègres à la Louisiane...* »

Outre les classiques vues en coupe montrant la disposition intérieure des bateaux, on trouvera de bons portraits de navires. Une aquarelle de la p. 71, œuvre d'un marin anglais, donne une bonne idée de ce que pouvait être la vie à bord d'un de ces bâtiments pratiquant la traite, (en



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrite](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une oeuvre à www.academieoutremer.fr.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

l'occurrence le navire espagnol *Albanoz*). Encore cette image date-t-elle de 1845, époque où le trafic négrier était en coma dépassé.

Le produit de la traite était bien entendu la fourniture de main d'œuvre aux ateliers, l'esclavage de plantation. Il fait l'objet d'un deuxième chapitre (pp.81 à 215). La colonisation ne se justifiait que par le travail qui est cité en premier lieu : l'image d'un fouet à nœuds destiné à convaincre les réticents et à corriger les fautifs est particulièrement édifiante (p.82) tout comme les instructions données à un gérant (p.84). Le marronnage était bien sûr la conséquence de ces mauvais traitements. La correspondance du comte de Moyencourt, gouverneur de la Guadeloupe en 1726, nous apprend que plus de 600 marrons s'étaient réfugiés dans l'intérieur de la Grande Terre d'où ils faisaient de fréquentes razzias sur les habitations du littoral pour s'emparer de vivres et de femmes. Un bon nombre avaient été capturés et 80 pendus. Moyencourt tenait les sucriers pour responsables de cette situation mais se disait confiant dans le succès de la répression.

Certains Blancs, surtout parmi les plus éduqués, n'étaient cependant pas insensibles à la condition des esclaves : le gouverneur général de Baas écrivait en 1672 : « *Les esclaves me font pitié par ce qu'ils sont hommes* ». Les religieux rappelaient que le code noir de 1685 faisait obligation aux maîtres de donner une instruction religieuse à leurs esclaves. Le général Bertrand, ancien compagnon d'exil de Napoléon, observait que ceux-ci n'étaient pas dénués de sens religieux : « *croire que les nègres de nos colonies sont dans une sorte d'abrutissement sans idées religieuses serait une grave erreur* » mais beaucoup de planteurs se montraient réticents : en 1840, Giraud, gérant de l'habitation Reset au Lamentin (de Guadeloupe) se plaignait des visites du clergé (à qui un droit d'inspection venait d'être reconnu par une ordonnance royale) et rappelait que les habitants « *avaient acheté des nègres pour planter des cannes et non pas pour en faire des savants et des théologiens* ». Dès 1829, il avait écrit que les Blancs vivaient dans la hantise d'un complot, d'un incendie ou d'un massacre généralisé : « *Nous sommes ici sous les armes et sur le qui-vive* », ce qui ne l'empêchait pas l'année suivante, de voir les esclaves : « *Toujours gais, chantant et dansant la bamboula* ».

En ces premières décennies du XIX^e siècle, l'esclavage dans les colonies françaises se délitait peu à peu : la Grande-Bretagne avait créé un précédent en affranchissant les esclaves de ses colonies par une loi de 1833 qui fut appliquée graduellement. Une conséquence fut la fuite de nombreux esclaves de Martinique et de Guadeloupe vers la Dominique et la Sainte-Lucie où ils étaient aussitôt affranchis. En 1839, Giraud, gérant de déplorait l'évasion d'un bon nombre de ses *cultivateurs* et dénonçait l'attitude des gouverneurs britanniques (*tous créatures de Lord Brougham*) qui refusaient de les renvoyer dans la colonie (p.192).

Les abolitions sont abordées à la page 217. Chacun sait qu'il y en eut deux, celle de la Convention (décret du 16 Pluviôse An II- 4 février 1794) qui ne fut que très partiellement appliquée, puis l'esclavage ayant été rétabli sous le Consulat en 1802 (décret 20 Floréal An X), celle de la Révolution de 1848 (décret de Victor Schoelcher de mars 1848). On eût apprécié quelques informations sur le régime du « *travail libre obligatoire* » tel qu'il fut institué par l'étonnant Victor Hugues, dictateur jacobin de la Guadeloupe.

Sous la monarchie de Juillet, le général Bertrand, qui estimait par ailleurs que : « *pour les conduire, il faut de l'ordre et de la fermeté* » se prononce en faveur d'une abolition graduelle



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

qu'il subordonne à diverses conditions, la principale étant l'établissement de la famille, autrement dit l'interdiction du concubinage. Mais comme bien d'autres, il s'interroge sur les conséquences économiques.

Ces mesures d'affranchissement n'allèrent pas sans soulever des protestations, même en métropole : en mars 1848, la Chambre de Commerce de Saint Malo écrivait au président du gouvernement provisoire (Dupont de l'Eure) : « *L'affranchissement immédiat serait la ruine du travail et de la production* ». Ce n'est pas un avis isolé et à la même époque, on peut lire sous la plume de Jean-Jacques Crevel, ancien colon (*des îles françaises et anglaises*) retiré à Rouen : « *Pour eux, le mot liberté signifie ne rien faire du tout* ».

En raison du climat d'émeutes et de l'effervescence des esprits, l'affranchissement dut être proclamé à la Martinique et à la Guadeloupe dès le mois de mai, sans attendre l'arrivée des commissaires du gouvernement Perrinon et Gastine qui devaient superviser les opérations. Le 29 août 1848, François Pécol, grand planteur et député de la Martinique, attirait l'attention du ministre sur les risques encourus par la population blanche de la colonie qui, à l'entendre, se trouvait en grand danger d'être massacrée. Dès le 9 juin, Xavier Reiset, planteur au Lamentin, avait écrit à sa famille : « *Tout ce que je puis vous dire, c'est que chacun ici avait grand peur pour sa peau* » et il critiquait sans ménagements la politique du nouveau régime.

Une dernière partie « *L'esclavage persistant 1886-1913* » pp. 259-269 nous éclaire sur la permanence de pratiques esclavagistes et même de la traite négrière à la fin du XIXe siècle et dans les premières années du vingtième. Une lettre de 1886 de Le Myre de Vilers, Résident général à Madagascar, adressée à Freycinet, Président du Conseil, signale que des négociants notables de la Réunion manifestent le désir de recruter de la main d'œuvre dans la population servile de la Grande île. Le Myre estime que de telles pratiques ne sauraient être tolérées, tant pour des raisons humanitaires, puisqu'elles se traduiraient par un rétablissement de la traite sous une forme à peine déguisée, qu'en raison des tensions diplomatiques qu'elles ne manqueraient pas de susciter avec le gouvernement hova (malgache).

La situation était autrement préoccupante sur la côte du Bénin, précisément appelée côte des esclaves : Pascal, gouverneur intérimaire du Dahomey, avait reçu pour instructions en 1898 de veiller au rapatriement dans sa colonie de centaines d'esclaves capturés par le roi d'Abomey Glé Glé qui les avait vendus sur le comptoir portugais de Ouidah d'où ils avaient été déportés à Sao Tomé. Pascal était entré en relations avec le gouverneur de cette île qui ne fit preuve d'aucune bonne volonté, invoquant l'attente des instructions de Lisbonne. Pascal transmet un rapport du résident de Zaganado, Naudy, qui affirme que 600 esclaves dahoméens originaires de Kétou et capturés lors de la prise de cette ville se trouveraient encore dans la colonie portugaise, un nombre à peu près égal étant morts à la tâche. Le résident, dont les notions de géographie semblent un peu floues, (il lui arrive de confondre Sao Tomé et Fernando Po), évoque la destinée du malheureux Antonio Allahé, captif pendant vingt-quatre ans à Sao Tomé, selon lequel 16.000 habitants de Kétou auraient été capturés en même temps que lui, ce qui semble douteux.



Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer

La Côte française des Somalis fut un haut lieu de la traite négrière. Elle s'y pratiquait encore dans les années 30 si l'on en croit Joseph Kessel qui avait un guide expérimenté en la personne d'Henry de Monfreid !!! Dans deux lettres de 1901 et 1913, le gouverneur Bonhoure déplore la quasi-impossibilité dans laquelle il se trouve pour faire exercer une surveillance efficace du littoral très étendu de sa colonie.

On ne peut que louer les auteurs d'avoir su, dans les commentaires aussi bien que dans la sélection des textes ou des images, éviter les pièges du dolorisme ou du misérabilisme, sans pour autant esquiver les réalités. Ce bel ouvrage, qui a sa place marquée dans les usuels des salles de lecture spécialisées, sera un outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à l'histoire de l'esclavage.

Jean Martin